



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 75692

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'accueil et le fonctionnement des établissements pour personnes handicapées mentales. Actuellement, près de 20 000 personnes handicapées mentales attendent de pouvoir être admises dans un établissement spécialisé. Ce manque de structures d'accueil est particulièrement préjudiciable aux familles d'enfants handicapés mentaux, dont la charge est lourde au quotidien. Pour le département de la Moselle, ces associations gèrent 48 établissements accompagnant 3 042 handicapés mentaux et employant 1 536 personnes. Or, les associations gestionnaires d'établissements et de services pour personnes handicapées connaissent actuellement une réduction de crédits. Les besoins des associations s'accroissent pourtant d'année en année entraînant une augmentation de la masse budgétaire de plus de 2 %. A ceci s'ajoutent les nouvelles dépenses imposées par voies législatives à ces associations comme l'augmentation de la prime de précarité, le compte épargne-temps, le rattrapage du décrochage sur la parité avec la fonction publique, les 35 heures. Aussi, elle lui demande quels moyens supplémentaires elle entend donner à ces associations afin de leur permettre de mener leurs missions à la hauteur des besoins.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75692

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2002, page 2162